



**Arrêté fixant la liste des candidats admissibles au Certificat d'Aptitude aux Fonctions de
Formateur Académique
CAFFA – Session 2026**

**Le Recteur de la région académique La Réunion,
Recteur de l'académie La Réunion**

Vu le décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

Vu le procès-verbal de délibération des admissibilités en date du 25 février 2026 ;

Arrête :

Article 1 : Les candidats dont les noms suivent sont autorisés à se présenter aux épreuves d'admission du CAFFA :

- Madame ANTHOINE MILHOMME Anaïs née le 23/08/1983
- Monsieur BOUASLA Karim né le 14/05/1989
- Monsieur CAMPLO Guillaume né le 31/07/1981
- Madame GAIGA Stéphanie née le 07/10/1974
- Madame GOKALSING Valérie née le 15/01/1973
- Madame GRONDIN Anne-Sophie née le 02/11/1989
- Madame HOARAU RIVIERE Anne Frédérique née le 01/09/1986
- Monsieur LAMBERT Jérôme né le 17/09/1970
- Madame MALET Joelle née le 12/11/1991
- Madame PALAMA Aurélie Lila née le 16/01/1989
- Madame POTHIN RIVIERE Emmanuelle née le 20/10/1983
- Monsieur RIVIERE Jérémy né le 24/08/1990
- Madame SIMONET Léa née le 01/01/1995
- Monsieur TECHER Yvan Francius né le 17/01/1989



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Examens et Concours

Article 2 : Le secrétaire général de la région académique La Réunion, secrétaire général de l'académie La Réunion, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fait l'objet d'une publication sur le site de l'académie.

Fait à Saint-Denis, le 06 mars 2026

Pour le recteur de région académique,
recteur d'académie et par délégation,
La Cheffe de la Division des Examens et Concours

Signé

Lucie ANNETTE-NATIVEL